

SOLO^{MC} Assurance salaire

Calcul du montant mensuel maximum



Déterminer le montant mensuel maximum pour un membre-client ayant deux situations d'emploi

- **Statut d'employé** : admissible à l'assurance-emploi, sous certaines conditions, pour la portion de la rémunération gagnée de son emploi assurable; et
- **Statut de travailleur autonome** : non admissible à l'assurance-emploi pour le revenu net gagné à titre de travailleur autonome.

Pour déterminer le montant mensuel maximum d'assurance salaire, suivez les étapes suivantes :

Étapes	Directives	Calculs	Références
Étape 1	Déterminez les revenus annuels pour chacune des situations d'emploi, ainsi que la portion admissible à l'assurance-emploi. • Rémunération assurable • Revenu net tiré du travail autonome Revenu total (A+B)	 + 	A B C
Étape 2	Saisissez le résultat obtenu (C) dans le champ « Revenu annuel » du logiciel d'illustration et notez le montant mensuel obtenu (D).	 	D
Étape 3	Pour obtenir les montants mensuels auxquels le membre-client aurait droit en tenant compte uniquement de sa rémunération assurable, saisissez le résultat obtenu au point (A) dans le champ « Revenu annuel » du logiciel d'illustration et cochez la case « Admissible à des prestations d'assurance-emploi ». • Notez le montant mensuel payable après 30 jours. • Notez le montant mensuel payable après 120 jours. • Calculez le montant mensuel total que le client recevrait après 120 jours (E+F).	 + 	E F G
Étape 4	Pour obtenir le montant mensuel supplémentaire admissible au titre du travail autonome, payable après une période d'attente de 30 jours, soustrayez G de D (D-G).	 	H
Étape 5	Pour obtenir le montant mensuel maximum payable après une période d'attente de 30 jours, additionnez H et E (H+E).	 	I
Étape 6	Refaire l'illustration en entrant le montant mensuel correspondant à chacune des périodes d'attente : après 30 jours (I) et après 120 jours (F).		

Pour vérifier le calcul, additionnez I et F; vous obtiendrez le montant mensuel total que le client recevra après une période d'attente de 120 jours. Ce montant devrait correspondre à D, soit le montant mensuel maximum auquel il a droit en fonction de son revenu total.